

Le gouvernement camerounais va procéder à l'actualisation du fichier de la chefferie traditionnelle afin de l'arrimer au processus de la décentralisation et au contexte du multiculturalisme du pays, a annoncé lundi le ministre de l'Administration territoriale.

Cette mesure, a précisé Paul Atanga Nji, est d'autant nécessaire que « ces auxiliaires de l'administration » dont le nombre est estimé à 13536 sur l'ensemble du territoire national bénéficient désormais d'une indemnité pécuniaire mensuelle conformément à la Constitution de 1996, a indiqué.

Selon le ministre qui s'exprimait au sortir d'un Conseil de cabinet, ce travail confié à son département ministériel et à celui des Arts et de la Culture (MINAC) devrait permettre de mieux situer « la chefferie traditionnelle qui n'est ni une circonscription administrative, ni une collectivité territoriale décentralisée ».

Conformément au décret du 15 juillet 1977 qui fixe son organisation, la chefferie traditionnelle comporte trois degrés hiérarchisés et constitue un important relais de l'administration centrale en matière d'encadrement socio-économique des populations, sous la direction des autorités administratives.

Evoquant ensuite la réforme en cours des chefferies traditionnelles, le ministre de l'Administration territoriale a souligné que cette actualisation vise « à conférer aux chefs traditionnels un statut compatible avec la nature spécifique de leurs missions et adapté à l'évolution institutionnelle du pays ».

Cette réforme devra s'appuyer sur un fichier fiable et maîtrisé de l'ensemble des chefferies traditionnelles, dont le recensement en cours a déjà permis de dénombrer 79 chefferies de 1er degré, 875 chefferies de 2ème degré et 12582 chefferies de 3ème degré, soit, au total, 13536 chefferies traditionnelles.

Pour le gouvernement, il est clair que le processus de décentralisation contribue à la revalorisation de la chefferie traditionnelle, à la faveur de la reconnaissance constitutionnelle des valeurs traditionnelles, à la prise en compte des chefferies dans les compétences transférées aux communes et à leur représentation au sein du Sénat et des Conseils régionaux.

C'est ainsi que les futurs Conseils régionaux seront en partie composés des représentants du commandement traditionnel élus par leurs pairs. Pour sa part, le ministre des Arts et de la Culture, Narcisse Mouellé Kombi, a rappelé que « la Constitution consacre le multiculturalisme

comme fondement de la nation camerounaise ».

La valorisation du patrimoine culturel camerounais s'avère un travail de longue haleine vu qu'il existe dans le pays plus de 250 langues nationales, dont plus de 700 dialectes et une multitude de confessions religieuses.

© **Source : Apanews**
